



Système de gestion des décisions des  
instances  
**Sommaire décisionnel**

Identification		Numéro de dossier : 1081183001
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du patrimoine / de la toponymie et de l'expertise	
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal	
Sommet	sectoriel - Mont Royal	
Contrat de ville	Ch. 4 - Sect. 4.2 - La culture et le patrimoine	
Projet	Arrondissement historique et naturel du mont Royal	
Objet	Donner un nouvel avis de motion et adopter un projet de modification du Document complémentaire au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal.	

## Contenu

### Contexte

Le présent sommaire décisionnel propose l'adoption d'un nouveau projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme* identique pour l'essentiel au projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » qui a fait l'objet d'un avis de motion lors du conseil municipal du 28 janvier dernier.

Ce nouveau projet de règlement vise à intégrer au processus de mise en place des mesures de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, les paramètres d'un projet de développement de la propriété du Collège Jean-de-Brébeuf, un nouveau complexe sportif, qui a tout récemment reçu un accord de principe de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Cette démarche s'inscrit dans l'approche proposée au projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* d'enchasser au *Document complémentaire* du *Plan d'urbanisme* des mesures réglementaires découlant d'exercices de planification concertée entre la Ville et les propriétaires institutionnels. Aussi, le 7 février dernier, les représentants du Collège Jean-de-Brébeuf ont signé le Pacte patrimonial du Mont-Royal qui engage les grands propriétaires institutionnels avec la Ville dans un effort commun de préserver pour les générations actuelles et futures les patrimoines du mont Royal.

Plus précisément, les changements apportés par ce projet de règlement consistent en prescriptions de hauteurs sur une partie de la propriété et de taux d'implantation de même que l'inscription du boisé (environ 2,25 ha) de cette propriété à la carte des milieux naturels et espaces verts protégés de toute construction.

Ce projet de développement a reçu l'autorisation du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

### Modification du *Document complémentaire* au *Plan d'urbanisme*

Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant de Montréal et comporte des qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles dont la reconnaissance s'est notamment manifestée lors de la création du Site du patrimoine du Mont-Royal en 1987 et de l'adoption du *Plan*

d'urbanisme et du *Plan de mise en valeur du mont Royal* en 1992.

Plus récemment, la volonté d'assurer la protection et la mise en valeur de la montagne a été réaffirmée dans le cadre de diverses interventions dont:

- la tenue du sommet sectoriel du mont Royal au Sommet de Montréal en 2002 ;
- l'adoption en 2003 de l'avenant au Contrat de Ville portant sur le transfert de gestion à la Ville de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sur l'affectation d'un budget spécifique à sa conservation et à sa mise en valeur ;
- l'énoncé d'orientations s'y rapportant dans le cadre du *Plan d'urbanisme* adopté en 2004 et son identification comme secteur de planification détaillée ;
- l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004 ;
- la création du Bureau du Mont-Royal et de la Table de concertation du Mont-Royal en 2004, et l'amorce des travaux de la Table en 2005 ;
- l'adoption par le gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, du décret créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2005 ;
- l'adoption de la *Politique du patrimoine* en 2005 ;
- l'ajout à l'*Entente sur le développement culturel de Montréal*, en 2006, de l'axe 5 relatif à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ;
- le consensus de la Table de concertation, en mai 2007, sur les régimes de protection présentés par la Ville de Montréal ;
- dans le cadre de l'événement « Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle » :
  - l'intégration au volet « enrichir la qualité culturelle du cadre de vie » du plan d'action d'orientations spécifiques à la protection et la mise en valeur du mont Royal ;
  - le renouvellement et la bonification de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* pour la période 2008-2011.

De plus, au cours de l'année 2007, les propriétaires institutionnels de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ont tous été invités à prendre des engagements concrets quant à la protection et la mise en valeur des patrimoines en présence sur leur propriété, l'ensemble de ces engagements devant à terme constituer le Pacte patrimonial du Mont-Royal.

Conformément aux orientations poursuivies à ce jour, un projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* a été élaboré. Les régimes de protection élaborés dans ce cadre ont trait aux milieux naturels, aux milieux construits et aménagés, et aux paysages, comprenant notamment les vues offertes vers et depuis la montagne. Ces régimes ont été présentées en mai 2007 à la Table de concertation du Mont-Royal et y ont reçu un avis favorable général.

Afin d'assurer la cohérence entre les régimes de protection élaborés et la réglementation des arrondissements, il est proposé de modifier le *Document complémentaire au Plan d'urbanisme* afin d'y intégrer des mesures de protection, pour qu'elles soient ensuite transposées dans la réglementation des arrondissements.

Parallèlement à cet exercice et dans le but de régir la réalisation de nouvelles interventions d'ici l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires d'arrondissement traduisant les mesures introduites au *Document complémentaire*, l'adoption d'une résolution et d'un règlement de contrôle intérimaire était recommandée (sommaire 1074615004).

#### Décision(s) antérieure(s)

**CM08 0030 - Conseil municipal - 28 janvier 2008 - Avis de motion - Règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de Montréal (04-047)* / Soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal le document : « *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* » - dossier 1074615005.**

**CM08 0028 / 29 - Conseil municipal - 28 janvier 2008 - Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire / Résolution de contrôle intérimaire - dossier 1074615004.**

CE04 1710 - Comité exécutif - 1er septembre 2004 - entre autres, mandater le Bureau du Mont-Royal

pour effectuer la mise à jour du *Plan de mise en valeur du mont Royal* (décembre 1992) en collaboration avec la Table de concertation et coordonner la participation des services corporatifs et des arrondissements à cette mise à jour.

#### Description

Le projet de modification du *Document complémentaire* est présenté à l'intervention de la Direction du contentieux des Affaires corporatives, jointe au présent sommaire.

L'intégration au *Document complémentaire* des nouvelles mesures de protection se traduit par l'ajout des dispositions suivantes:

Protection et mise en valeur des milieux naturels :

- introduction de dispositions relatives aux constructions et aménagements possibles dans les zones du projet de conservation ;
- introduction de dispositions relatives aux végétaux dont la plantation est prohibée ;
- ajout de dispositions visant à limiter la minéralisation des cours.

Protection et mise en valeur des milieux construits et aménagés :

- introduction de dispositions limitant la hauteur et les taux d'implantation de nouvelles constructions, d'agrandissements ou de modifications.

Protection et mise en valeur des paysages :

- ajout de dispositions relatives à la qualité d'intégration des équipements mécaniques ou autres constructions au toit ;
- identification de nouveaux points de vue devant faire l'objet de protection et de mise en valeur et ajout de critères ;
- introduction de critères plus précis pour les vues dont la pérennité est en jeu ;
- introduction de dispositions relatives à l'éclairage des bâtiments et des enseignes.

Pacte patrimonial du Mont-Royal :

- enchâssement des mesures réglementaires découlant des exercices de planification concertée entre la Ville et les propriétaires institutionnels.

Les règles et les critères proposés constituent des balises minimales que les arrondissements devront intégrer à leur réglementation, en les raffinant le cas échéant. Pour ce faire, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit un délai de 90 jours.

**Les modifications du *Document complémentaire* au *Plan d'urbanisme* visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal ont déjà fait l'objet d'interventions des arrondissements d'Outremont, de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ainsi que du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Ces interventions peuvent être consultées dans le sommaire décisionnel 1074615005.**

#### Justification

**Il est proposé de poursuivre le processus d'adoption déjà entrepris sur la base du projet de règlement joint au présent sommaire décisionnel puisque l'on introduit des changements par rapport au projet de règlement ayant déjà fait l'objet d'un avis de motion.** Les modifications proposées au *Document complémentaire* au *Plan d'urbanisme*, **incluant celles qui concernent le site du Collège Jean-de-Brébeuf**, constituent l'instrument privilégié pour inscrire les nouvelles mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal et retenues aux fins d'encadrement réglementaire, et afin d'induire la révision conséquente, par les arrondissements, de leur réglementation ; la consultation publique sur ces modifications relève des attributions de l'Office de consultation publique de Montréal, tel que prévu à l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal*. **C'est le présent projet de règlement qui fera l'objet de cette consultation publique par l'Office.**

---

Aspect(s) financier(s)

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

mars - avril 2008 : consultation par l'Office de consultation publique de Montréal  
juin 2008 : adoption du règlement de modification du *Document complémentaire au Plan d'urbanisme* et  
du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*  
à partir de juin 2008: adoption par les arrondissements des modifications à la réglementation d'urbanisme  
nécessaires pour se conformer au *Document complémentaire*

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### Validation

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b> Avis favorable avec commentaires : Affaires corporatives , Direction du contentieux (Marjolaine PARENT)  Avis favorable avec commentaires : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>

<b>Responsable du dossier</b> Claude DAUPHINAIS Architecte préposé à la planification Françoise Caron, conseillère en aménagement Tél. : 872-2697 Télécop. : 872-1007	<b>Endossé par:</b> Céline TOPP Directrice Gilles Dufort, chef de division Tél. : 872-3111 Télécop. : 872-1007 Date d'endossement : 2008-02-01 09:20:38
---	---

Numéro de dossier :1081183001